

**Limite de commune**

**Zonage**

- A : zone agricole
- AU : zone à urbaniser
- N : zone naturelle
- U : zone urbanisée

**Prescriptions**

**Périmètres prescriptifs particuliers**

- Emplacement réservé (Article L151-41 1° 2° et 3° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de mixité sociale (Article L 151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Ilot commercial à préserver pour la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Ilot commercial strict à préserver pour la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de 500 m autour des gares
- Secteur de règle de stationnement spécifique pour les commerces
- Bande constructible d'une épaisseur de 25 mètres
- Implantation des constructions en recul par rapport à l'alignement

**Protection du patrimoine bâti**

- Ensemble urbain remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Élément de construction ou bâtiment remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mur remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Œuvre d'art (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

**Protection du patrimoine naturel et paysager**

- Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à mettre en valeur (Article L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager modulé, cœur d'îlot et fond de parcelle protégés (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre ou groupement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardins familiaux ou collectifs à protéger et à conforter (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mare à protéger ou à mettre en valeur (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides à protéger (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Numero	Localisation	Description	Bénéficiaires	Surface (m2)
CA07	Montigny-le-Bretonneux/Trappes-en-Yvelines	Pont Lederc	Communauté d'agglomération	165444
MB01	Montigny-le-Bretonneux	Équipement sportif	Commune	10033
MB02	Montigny-le-Bretonneux	Déchetterie et équipement sportif	Commune	8332
MB03	Montigny-le-Bretonneux	Extension de l'école Mansart	Commune	9340

